

nombreux extraits et nous avons l'intention de les publier comme matériaux pour servir à l'histoire des familles de ces pays ; mais la crainte de blesser de trop nombreux amoureux-propres, d'autant plus susceptibles qu'ils ont plus d'intérêts à déguiser la vérité, nous a fait ajourner cette publication. Les soins réitérés dont s'entourent les parties intéressées, les bruits erronés qu'elles font courir avec intention sur leurs prétendues origines prouvent, trop clairement, combien la lumière leur serait pénible ; accordons leur encore la paix et la tranquillité en leur souhaitant qu'aucun autre éditeur ne publie ce que nous avons eu momentanément l'intention de faire imprimer. Projet qui a déjà reçu un commencement d'exécution, mais en ce qui concerne d'autres parties de la France, par l'ouvrage que M. Borel D'Hauterive, notre compatriote, a fait paraître sous ce titre : *Armorial de Flandres, du Hainaut et du Cambrésis*, recueil officiel dressé par ordre de Louis XIV (1696-1710) publié d'après les manuscrits de la Bibliothèque impériale, un vol. grand in-8°, à Paris, chez Dentu.

On dit que M. Borel D'Hauterive a l'intention de continuer cette publication pour toute la France ; lorsque le volume qui contiendra la partie relative aux provinces du Lyonnais, Forez et Beaujolais paraîtra, on peut croire qu'il obtiendra un succès réel mais sans néanmoins atteindre celui qui accueillit en 1829 la publication de la PÉTITION CLAVEL, dont l'édition entière fut enlevée dans un jour, quoique tirée, dit-on, à 3,000 exemplaires et dont ceux qui paraissent dans les ventes sont tous disputés au prix de 5 à 8 francs, quoique cette brochure n'ait que 24 pages.

Le succès de la PÉTITION CLAVEL fut dû aux notes piquantes, mais plus ou moins véridiques, qui l'accompagnaient ; c'était un peu de scandale.

Partant d'un principe tout opposé, un libraire intelligent de notre ville, aidé de la collaboration d'un homme instruit et consciencieux, publiera incessamment le recueil aussi complet que possible des armoiries de toutes les familles qui en ont possédé dans les provinces du Lyonnais, Forez, Beaujolais et Dombes (1).

(1) *Armorial général du Lyonnais, du Forez et du Beaujolais*, orné de